



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 15 septembre 2016
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 4/2016 concernant
**Demande d'autorisation générale de statuer n'excédant pas Fr. 25'000.- par
poste du budget pour la législature 2016-2021**

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 4/2016 par :

OUI : 28 - NON : 0 - ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 15 septembre 2016

Le Président
Pascal Contegat



La Secrétaire
Déborah Pernet